

## ANCIENNE SALLE DE LA BOURSE

( RECTIFICATION ).

Dans les *Mélanges sur Lyon* que j'ai publiés cette année, il a été dit que l'ancienne salle de la Bourse était celle du Chapitre des Dames de Saint-Pierre, quoique sa destination comme réfectoire soit de tradition dans notre ville. Je n'ai peut-être pas attaché à ce fait une assez grande importance, par la raison que mon but était surtout de recommander la conservation de cette salle qui est restée le seul souvenir intérieur de l'ancienne abbaye. Cochard, dans sa *Description historique de Lyon*, 1817, la désigne comme salle du Chapitre. Dans son *Guide du voyageur*, 1826, il maintient son dire, et le *Lyon ancien et moderne*, 1838, répète cette désignation.

Il me semblait que ces autorités successives, non combattues, après une durée de plus de quarante ans, pouvaient me permettre, sans autre recherche, d'accepter le fait accompli. Cependant mon ami et collègue M. Martin-Daussigny, a soulevé quelques objections et m'a fourni des renseignements dont je dois tenir compte. L'honorable conservateur du musée des antiques a habité, dans sa jeunesse, le palais, et a eu une grande tante, autrefois religieuse de Saint-Pierre, qui lui a souvent raconté que l'ancienne salle de la Bourse servait de réfectoire à la communauté. En outre, nous sommes allés ensemble visiter l'atelier de sculpture, dont la porte est en face, dans le passage conduisant à la cour de l'église, et là nous avons retrouvé la cuisine avec son immense cheminée, son évier, sa pompe et les robinets qui amenaient l'eau pour les besoins du service. Cette proximité est une preuve certaine de l'existence du réfectoire dans la salle susdite. Quant à celle du Chapitre, M. Martin-Daussigny pense qu'elle devait être voisine de l'appartement de l'abbesse, mais c'est simplement une conjecture de sa part, et il n'en a pas découvert de traces.

Dans le *Guide à Lyon*, — Chambet, 1860, p. 52, — on lit : « Au fond de la cour est une grande salle qui servait de réfectoire et où est provisoirement la Bourse : autrefois les religieuses y tenaient chapitre. » Il se pourrait fort bien que M. Chambet eût raison dans son opinion sur la double destination de la salle en question. Au reste, voici un passage de la des-